

LES SIX EXIGENCES DE LA LCH EN DÉTAIL

1. Organe de médiation indépendant

- Des organes de médiation indépendants ainsi que des offres de conseil et de médiation accessibles à tous sont à la disposition de toutes les parties concernées
- Les offres existantes sont diffusées dans les écoles et auprès des tuteurs légaux

2. Concept d'intervention et de crise

- Il existe un catalogue transparent de mesures avec différents niveaux d'escalade
- Les enseignants concernés savent à qui s'adresser et où obtenir de l'aide et du soutien. Cela fait partie du concept de santé au travail

3. Soutien de l'école, de la direction de l'école et des autorités

- La direction de l'école reconnaît les situations de violence vécues par les enseignants. Les expériences de violence ne sont pas minimisées
- Les enseignants reçoivent un soutien rapide et non bureaucratique de la direction de l'école, des autorités et des services spécialisés
- Dans les cas graves, une dénonciation doit être faite d'office. L'enseignant concerné bénéficie en outre d'un soutien et d'un accompagnement à long terme (p. ex. prise en charge psychologique, médiation, intervision ou supervision)
- Les équipes multidisciplinaires bénéficient de délais institutionnalisés pour les échanges, la sensibilisation et la formation continue. Elles agissent de manière préventive et soutiennent les enseignants concernés

4. Création d'un climat scolaire non-violent

- Les directions d'école établissent une culture scolaire non-violente. Elles prennent le temps de le faire ou plus précisément en reçoivent pour la formation et la formation continue ou font appel à des conseils d'experts
- Les tuteurs légaux sont impliqués. Les conseils des parents, s'ils existent déjà, soutiennent la sensibilisation des tuteurs sur le sujet
- En collaboration avec les élèves et les tuteurs, les directions d'école et les enseignants élaborent un code avec des règles claires pour une relation respectueuse et non-violente les uns avec les autres

5. Formation et formation continue

- Les enseignants sont préparés à faire face aux situations de violence dans la formation dispensée dans les hautes écoles pédagogiques et dans le cadre de formations continues. Il peut s'agir de cours sur la gestion des conflits, sur les bases juridiques ou sur les compétences médiatiques (y compris face à la cyberintimidation).

Saisie statistique et évaluation

- Les statistiques sur la violence à l'encontre des enseignants sont régulièrement tenues à jour et publiées
- La qualité des mesures de gestion des conflits et de soutien est étudiée et évaluée

Le 16 janvier 2023 / GL LCH